



Emerald Health Therapeutics signe des contrats visant la récolte de 1 200 acres de chanvre au Canada, fait état de progrès importants au sujet des installations d'extraction de Factors Group et crée une filiale américaine exerçant des activités dans le domaine du chanvre

Juin 12, 2019

Emerald vise à récolter plus de 270 000 kilos de chanvre en 2019, ce qui permet d'obtenir plus de 3 500 kilos d'huile de CBD extraite.

VANCOUVER, Colombie-Britannique, 12 juin 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- Emerald Health Therapeutics, Inc. (« Emerald ») (TSXV : EMH; OTCQX : EMHTF) annonce avoir élargi son entente visant l'achat de récoltes de fleurs et de feuilles de chanvre, ou de chènevotte, à Emerald Health Hemp Inc. (« EHHH »), faisant passer la superficie récoltée de 1 000 à 1 200 acres pour 2019. EHH est une filiale en propriété exclusive d'Emerald Health Sciences Inc. et une partie liée à Emerald. D'après la récolte de l'an dernier, Emerald prévoit que la production cueillie sur 1 200 acres sera d'au moins 270 000 kg de chènevotte en 2019 et qu'elle devrait contenir, de façon conservatrice, environ 2 % de cannabidiol (« CBD »). Emerald estime que ce chanvre pourrait générer 3 500 kg de CBD extrait, une substance que l'entreprise prévoit utiliser pour fabriquer des huiles de première qualité, des capsules à enveloppe molle et des produits à valeur ajoutée connexes destinés aux consommateurs canadiens adultes et de soins médicaux.

«Grâce à son partenariat avec Factors Group et à sa capacité de transformation évolutive, Emerald occupe une position idéale pour devenir l'un des principaux producteurs canadiens de produits haut de gamme à base de CBD issu du chanvre, déclare le président et chef de la direction, Dr Avtar Dhillon. D'ailleurs, nous avons établi notre avance dès 2018, en nous garantissant du chanvre à grande échelle et en acquérant une connaissance approfondie de la production. Ce sont des atouts qui nous seront utiles en 2019. Grâce à l'approvisionnement encore plus important que nous aurons cette année, nous prévoyons une importante croissance à court terme dans ce segment de marché.»

En 2018, Emerald a acheté 134 000 kg de chènevotte à EHHH, ce qui représente une production totale de 836 acres. La teneur en CBD de ce chanvre, qui était congelé et entreposé, variait de 0,8 % à 1 %. Cet achat a été rendu possible grâce à l'autorisation du gouvernement canadien, obtenue le 10 août 2018, de récolter du chanvre entier à des fins commerciales. Les entreprises autorisées peuvent donc maintenant utiliser la chènevotte pour l'extraction du CBD.

En 2019, Emerald s'attend à recevoir du chanvre récolté plus tôt dans le cycle de maturation, une période où la biomasse et la teneur en CBD atteignent leur sommet.

Emerald prévoit que le chanvre récolté dans le passé et à l'avenir sera transformé par extraction, dont une partie sera également encapsulée en gel, à l'usine de fabrication de Factors Group, à Kelowna, en Colombie-Britannique. Avec le soutien d'Emerald, Factors Group prévoit terminer les derniers travaux de réaménagement et de segmentation de l'installation de traitement proposée au cours des prochaines semaines et soumettre, peu après, son dossier de preuves final à Santé Canada à des fins d'examen et d'approbation. On estime que cette installation en exploitation possède une capacité d'extraction annuelle pouvant atteindre un million de kilos de biomasse et qu'elle peut produire jusqu'à 600 millions de capsules à enveloppe molle de CBD par année.

Emerald produit et vend au Canada son huile SYNC 25 CBD sur le marché de l'usage adulte et d'autres produits à forte teneur en CBD sur le marché médical.

Emerald a également mis sur pied Emerald Health Therapeutics Hemp USA Inc, une filiale en propriété exclusive d'Emerald Health Therapeutics, qui cherchera à conclure des ententes stratégiques d'approvisionnement avec des producteurs de chanvre américains et à explorer les possibilités d'exporter aux États-Unis ses produits canadiens dérivés du chanvre.

«Le CBD, bien que ce soit une substance non-psychoactive, ne peut actuellement pas être ajouté légalement aux aliments, aux boissons ou aux suppléments alimentaires conformément aux règles de la Food & Drug Administration (« FDA ») des États-Unis. Cependant, la FDA a récemment entrepris une révision de sa politique sur le CBD. Nous croyons donc qu'il est possible, au fil du temps, que les règles fédérales américaines autorisent les produits contenant cette substance, explique le vice-président des communications et des relations avec les parties prenantes, Allan Rewak. Emerald a bien l'intention de maximiser toutes les opportunités qui se présenteront.»

Dans le cadre de ses efforts pour y parvenir, Emerald dirige et avise le Conseil international du CBD et du chanvre de l'American Trade Association of Cannabis and Hemp.

Par ailleurs, Emerald a récemment versé 5 millions de dollars aux vendeurs de Verdélite Sciences Inc. et de Verdélite Property Holdings Inc. à titre de paiement partiel du solde dû pour la vente de leurs actions de Verdélite à Emerald. Emerald sera tenue d'effectuer des paiements supplémentaires de 5 millions de dollars, le 16 juillet 2019, et de 5 millions de dollars, plus des intérêts de 10 % par année, le 27 août 2019, à titre de règlement final de tous les montants dus dans le cadre de cette transaction.

À propos d'Emerald Health Therapeutics

Emerald Health Therapeutics, Inc. est un producteur canadien autorisé de cannabis. Sa filiale commune, Pure Sunfarms, dont elle est propriétaire à 50 %, est autorisée à cultiver et à entièrement planter la première de ses deux serres de 102 193 mètres carrés (1,1 million de pieds carrés). La capacité de chaque serre est estimée à plus de 75 000 kg de cannabis annuellement. Verdélite, l'exploitation d'Emerald à Saint-Eustache au Québec, achève la construction de ses infrastructures de production intérieure de 8 175 mètres carrés (88 000 pieds carrés) et a augmenté graduellement la

production. Emerald a contracté pour environ 1 200 acres de chanvre entre 2019 et 2022 dans le but d'extraire du cannabidiol (CBD) à faible coût. Emerald a sécurisé des partenariats stratégiques exclusifs pour l'extraction à grande échelle et l'encapsulation molle, ainsi qu'une technologie exclusive pour améliorer la biodisponibilité des cannabinoïdes. Son équipe possède une vaste expérience dans le domaine des sciences biologiques, du développement de produits, de l'agroalimentaire à grande échelle et de la commercialisation, et se concentre sur le développement de produits de cannabis exclusifs à valeur ajoutée pour les clients médicaux et les produits destinés aux adultes.

Emerald fait partie du groupe [Emerald Health group](#), qui représente une large gamme d'entreprises qui se concentrent sur le développement de produits pharmaceutiques, botaniques et nutraceutiques visant à procurer des avantages sur le plan de la santé et du bien-être, en interagissant avec le système endocannabinoïde du corps humain.

Consultez www.emeraldhealth.ca pour davantage d'informations ou contactez:

Rob Hill, dirigeant principal des finances, au
800 757-3536, poste 5

Relations avec les investisseurs d'Emerald
800 757-3536, poste 5
invest@emeraldhealth.ca

Ni la Bourse de croissance TSX, ni sa réglementation des fournisseurs de services (car ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'accepte la responsabilité pour la justesse ou l'exactitude de ce communiqué.

Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels : certains énoncés formulés dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des énoncés prévisionnels et sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants, généraux et spécifiques, qui donnent lieu à la possibilité que les résultats ou événements réels puissent différer de façon appréciable de nos attentes exprimées ou implicites par de tels énoncés prévisionnels. De tels énoncés comprennent la réception des livraisons de chanvre, la quantité de chènevotte reçue, la quantité de CBD extraite, les types de produits à fabriquer, le fait qu'Emerald devienne un producteur de produits haut de gamme de CBD à partir de chanvre, la croissance importante à court terme du segment de marché, le calendrier des récoltes, la transformation des installations de Factors Group ainsi que la construction et la modernisation de ces installations, le paiement de sommes additionnelles dues relativement à l'acquisition de Verdelite, les présentations à Santé Canada, la capacité d'extraction et de transformation de l'installation du Factors Group, la signature d'ententes d'approvisionnement avec des producteurs américains; les changements apportés aux règles américaines pour permettre la fabrication de produits contenant du CBD, le rendement en CBD du chanvre, la capacité de production et de transformation des diverses installations, l'agrandissement des installations et les coûts de production prévus.

Nous ne pouvons garantir la matérialisation d'un énoncé prévisionnel et les lecteurs sont avisés de ne pas placer une dépendance indue sur ces énoncés prévisionnels. Ces énoncés prévisionnels impliquent des risques et des incertitudes relatives, entre autres choses, à la météo, aux résultats des récoltes, au défaut d'obtenir des approbations réglementaires, au défaut d'obtenir le financement nécessaire, aux résultats de production et aux activités de vente, aux résultats de recherche scientifique, aux modifications réglementaires, aux modifications dans les prix et les coûts des intrants, à la demande de main-d'œuvre, à la demande de produits, ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans la notice annuelle de l'entreprise et autres rapports réglementaires. Les énoncés prévisionnels contenus dans ce communiqué de presse représentent nos attentes en date de ce document. Les énoncés prévisionnels sont présentés afin de fournir de l'information sur les attentes et plans actuels de la direction et permettre aux investisseurs et à d'autres personnes d'acquiescer une meilleure compréhension de notre environnement opérationnel prévu. Les lecteurs sont avertis que ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. L'entreprise ne s'engage à aucune obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés, afin qu'ils reflètent de nouvelles circonstances ou des événements imprévus, à mesure qu'ils se produisent, sauf si la loi applicable l'exige.



Source: Emerald Health Therapeutics Inc.